

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2020

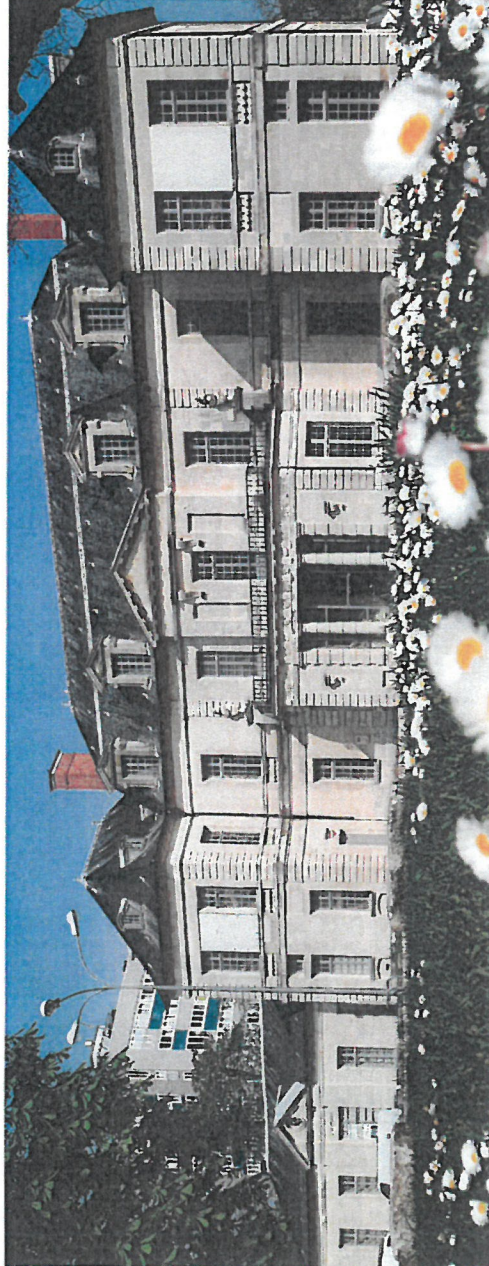
VILLE DE

 Sucy en brie



SOMMAIRE

- Présentation générale de la Délégation de Service Public
- Le marché
- Description du service
- Sécurité et hygiène
- Gestion de la crise sanitaire – COVID-19
- Les installations mises à disposition
- Etat des interventions de maintenance et d'entretien
- Tarifs applicables
- Données sur l'offre commerciale par marché
 - *Nombre et liste des abonnés*
 - *Représentativité activités commerciales*
 - *Etats des entrées et sorties*
- Données Administratives & Financières
 - *Compte d'exploitation 2020*
 - *Explicatif*
- Animations
 - *Evènement*
 - *Budget*





RÉPRESENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Nature du service
Gestion par affermage des Marchés d'approvisionnement

Autorité délégante
Ville de Sucy en Brie

Délégataire
DADOUN Père et Fils
127 Bd Général Giraud
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Objet et étendue de la délégation

- Placement des commerçants volants
- Perception des droits de place et de la redevance d'animation
- Respect du règlement des marchés
- Entretien des installations
- Promotion du marché
- Gestion administrative des commerçants

Contexte contractuel

Convention de délégation de service public pour l'exploitation du marché communal d'approvisionnement en date du 18 février 2014

Entrée en vigueur : 01/04/2014
Durée 15 ans jusqu'au : 31/03/2029

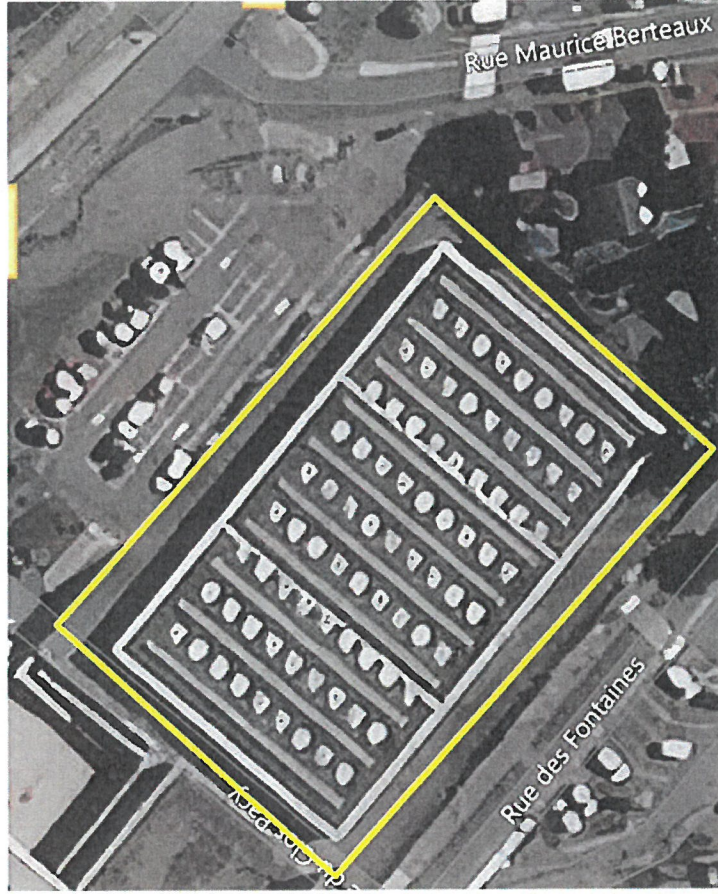


LE MARCHÉ

Marché du centre

Rue Maurice Berteaux

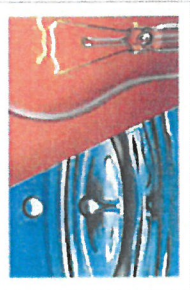
mercredi & samedi de 08h00 à 13h30



DESCRIPTION DU SERVICE

Aménagement et entretien des équipements de fluides

La vérification des installations électriques est assurée par la société SOCOTEC.



Perception des droits de place

La perception des droits de place est dématérialisée et réalisée chaque semaine par les placiers pour les commerçants abonnés et à chaque tenue de marché pour les commerçants volants. La perception des quittances est contrôlée par des contrôleurs placiers.





SÉCURITÉ & HYGIÈNE

Règlementation

- Respect de l'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant.
- Les commerçants alimentaires sont régulièrement contrôlés par la DGCCRF et les services vétérinaires.
- Respect de l'arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant.
- Les commerçants sont équipés en vitrines réfrigérées pour la maîtrise de la chaîne de froid.
- La conformité des installations électriques des étals est annuellement vérifiée

SÉCURITÉ & HYGIÈNE

Covid-19 Pour faire face à la crise sanitaire, le gouvernement a imposé, aux différentes périodes de la crise, une série de règles et protocoles à appliquer sur l'ensemble du territoire.

Définis pour chaque secteur ils ont permis la poursuite des activités dites « essentielles ». C'est ainsi que les commerces de bouche, au cœur de nos marchés, ont été maintenus.

Les protocoles mis en place sur le marché de Sucy-en-Brie sont :

- contrôle des flux et des files d'attente,
- cheminement unique, distanciation physique et port du masque généralisé,
- affichage des gestes barrière et mise à disposition de gel hydroalcoolique,
- éléments de séparation : denrées/clients, commerçants/clients et limitation des contacts.



Au sein de nos bureaux, nous avons :

- mis à disposition, pour l'ensemble de nos collaborateurs, des masques ainsi que du gel hydroalcoolique,
- modifié la fréquence de nettoyage des bureaux en assurant un passage quotidien,
- limité le nombre de collaborateurs dans les espaces fermés en fonction des surfaces,
- mis en place le télétravail au sein de nos différents services interne,
- séparés les espaces de travail d'au moins un mètre.



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE – COVID-19



La pandémie du COVID-19 a fortement impacté la tenue de nos marchés tout au long de cette année 2020.

Nos actions concertées avec la Ville ont assuré un fonctionnement exemplaire d'efficacité, qui a permis au marché de se tenir dans le cadre du protocole sanitaire imposé, avec toujours en fond l'application des gestes barrières.

Deux périodes de confinement :

- la première à partir du 23 mars 2020, avec une fermeture générale des marchés jusqu'à la reprise du mercredi 13 mai 2020

&

- la seconde, à partir du 29 octobre 2020, avec la fermeture de tous les commerces non essentiels mais le maintien de l'activité alimentaire. Le retour des non alimentaires se fait à partir du 28 novembre 2020.

Dès le 28 mars 2020, le marché ouvre sur une seule des deux tenues hebdomadaires : le samedi.

Sont mis en place :

- un nombre limité de commerçants et exclusivement alimentaires,
- un marquage au sol pour le parcours client
- un contrôle de la jauge avec une entrée et une sortie.

Sont réalisés :

- l'affichage des gestes barrières,
 - la protection physique des denrées,
 - la mise à disposition de gel hydroalcoolique,
 - la maîtrise de la distanciation dans les files d'attente par le marquage au sol des limites de séparation.
- Les commerçants sont alertés sur la nécessité de limiter les contacts et de désinfection régulière.

COVID-19

**FACE AU CORONAVIRUS :
POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT / INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000

Accusé de réception en préfecture
094-219400710-20211018-2021-164-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021



LES INSTALLATIONS MISES À DISPOSITION



STATS DES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

- Installations électriques
- Équipements incendie, extincteurs
- Rideaux métalliques
- WC
- Stores bannes

Entretien curatif

Le montant des fournitures, consommables et opérations d'entretien curatifs est de 11 856€ correspondant :

- à la fourniture de produits sanitaires et de petits outillages
- au dépannage des rideaux métalliques et des stores

Entretien préventif

Le montant des opérations de maintenance et d'entretien préventif est de 2 357€ correspondant à :

- à la mise en sécurité de 5 stores
- à l'entretien du marché couvert
- au contrat d'entretien des rideaux métalliques et stores bannes



TARIFS APPLICABLES

Le contrat de délégation de service public pose la révision concomitante des droits de place et de la redevance du concessionnaire.
L'avenant numéro 6 au contrat, établit la revalorisation des droits à hauteur de 2% au 1^{er} avril 2020. Les tarifs des droits 2019 étant appliqués jusqu'au 31 mars 2020.

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} avril 2019, le Concessionnaire est autorisé à appliquer les tarifs des droits de places jusqu'au 31 mars 2020, comme suit :

NOMENCLATURE DES DROITS	Abonnés	Volants
Place couverte ou découverte de 2m de façade marchande sur allée ou passage avec matériel	2,61 €	3,21 €
Place couverte ou découverte en sus de la première, majoration progressive par place de 2m	0,45 €	
Supplément pour toute place d'angle	1,26 €	
Droits d'installation de table de travail et de retour	1,03 €	
Droits de voiture automobile ou autres	1,25 €	

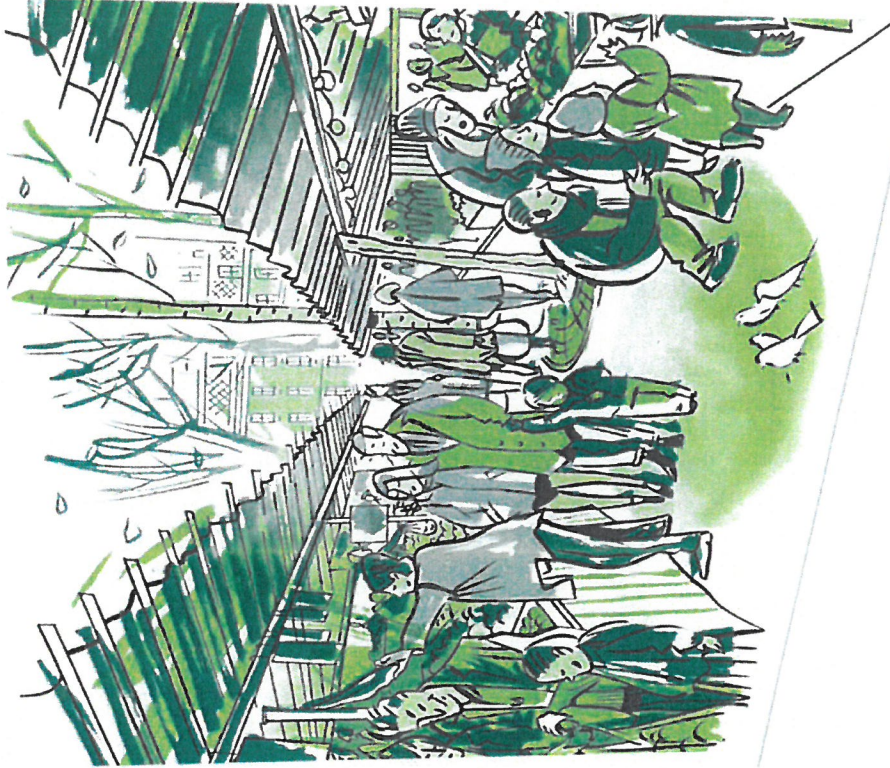
Redevance pour service rendu (animation, publicité) 1,92 €/Jour/Commerçant

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} avril 2020, le Concessionnaire est autorisé à appliquer les tarifs des droits de places jusqu'au 31 mars 2021, comme suit :

NOMENCLATURE DES DROITS	Abonnés	Volants
Place couverte ou découverte de 2m de façade marchande sur allée ou passage avec matériel	2,66 €	3,27 €
Place couverte ou découverte en sus de la première, majoration progressive par place de 2m	0,46 €	
Supplément pour toute place d'angle	1,28 €	
Droits d'installation de table de travail et de retour	1,05 €	
Droits de voiture automobile ou autres	1,28 €	

Redevance pour service rendu (animation, publicité) 1,96 €/Jour/Commerçant

Données sur l'offre commerciale





CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DU CENTRE

Liste des abonnés – 50 commerçants

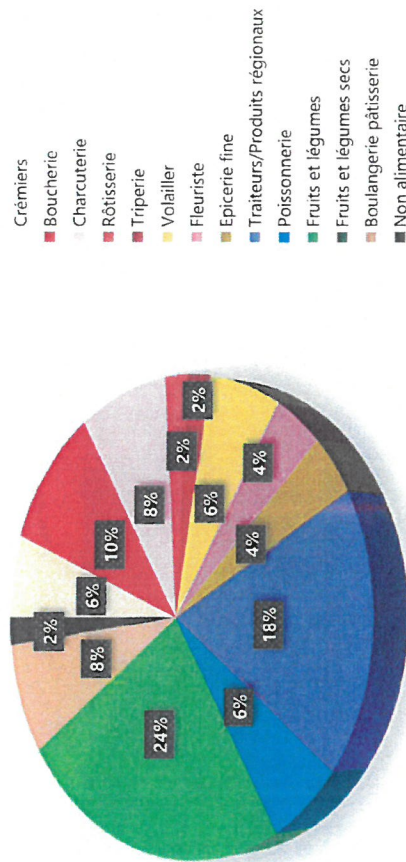
NOM PRÉNOM	ACTIVITÉ COMMERCIALE
ALBENTOSA HILAIRE	Produits Espagnol
ALONSO CAREME Séverine	Mercerie
ALVES DOMINIQUE	Pommes de Terre, Ails, Oignons
ALVES JOSÉ - MENDONCA ALBERTO	Poissonnerie
BALDO ALEXANDRA	Champignons
BARRE Lionel	Fleuriste
BATTINI ROBIN	Produits Italiens
BAUDIN Bruno	Pommes de Terre, Ails, Oignons
BAUDIN ERIC	Poissonnerie
BESSAGUET Jean Louis	Charcuterie Traiteur
BOUFERMACHE MAHAMAR	Produits de Provence
BOULAJERI Frédéric	Aviculteur
BOULAY Dominique	Boucherie
BOULAY Francis	Boucherie
BOULAY Jean-Louis	Boucherie
CAMPAIN Thierry	Boulangerie
CARRERA DAVID	Tripierie
COUCHOT Kim Mai	Produits Asiatiques
CUSTOIAS François	Produits Portugais
DA SILVA JORGE MARIA FERNANDA	Fruits et Légumes
DA VITTORIO GIORDANO GUGLIÉLMO	Produits Italiens
DESMAREST ALAIN	Olives
DHELLEME SYLVAIN	Pâtisserie
DIJOLS Jean	Charcuterie
RAMOS SANTOS ERIC	Produits Biologiques

NOM PRÉNOM	ACTIVITÉ COMMERCIALE
DUGORNAY Bastien	Boucherie
DZIALOSZYNSKI Samuel	Produits Laitiers
GAULE BRUNO	Boulangerie
GOMES DAVID	Fruits et Légumes
GOSELIN JACQUES	B.O.F
LAY KEANG HUY	Rôtisseur
LE GRASSE CHRISTOPHE	Charcuterie
LEAL MARCHAND CHRISTINE	Charcuterie
LIGERON DANIEL	Boulangerie
MALO David	Volailleur
MALROUX Alain	Fruits et Légumes
MARTINS ANTONIO JOAQUIM	Fruits et Légumes
MASSARI Manon	Plats Cuisinés
NICOLAS Alexandre	Volailleur
PEREIRA Victor	Fruits et Légumes
PICHON Renaud	Boucherie Chevaline
POUTOIRE FRÉDÉRIC	Fruits et Légumes
RAEHM Jean-Charles	Marâcher
RODRIGUES DA CRUZ ELISETTE	Fleuriste
SOQUIN NICOLE	Poissonnerie
TERRASSOUX Alain	Fruits et Légumes
TERRASSOUX Romain	Fruits et Légumes
VANHELLEPUTTE GILLES	Volailleur
VERDOT Dominique	B.O.F
WITZ Pascal	Produits d'Auvergne

CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DU CENTRE

Représentativité activités commerciales

Activités commerciales	Nombre de commerçants
Crémiers	3
Boucherie	5
Charcuterie	4
Rôtisserie	1
Triperie	1
Volaille	3
Fleuriste	2
Epicerie fine	2
Traiteurs/Produits régionaux	9
Poissonnerie	3
Fruits et légumes	12
Boulangerie pâtisserie	4
Non alimentaire	1
Total	50



Entrées/sorties

MOIS	ACTIVITÉ	ENTRÉES	SORTIES
JUILLET	B.O.F.		1
NOVEMBRE	Boucherie chevaline	1	
OCTOBRE	Traiteur afro-antillais		1
	Fruits et Légumes	1	1
	TOTAL	2	3

Commentaires

Peu de mouvements sur notre marché qui propose une offre complète et diversifiée. Nous savons aujourd'hui qu'au début 2021 le chevalin et le traiteur afro antillais seront remplacés.



Données Administratives ET FINANCIÈRES

COMPTES D'EXPLOITATION 2020

RECETTES	326 914 €
abonnements	270 812 €
volants	21 016 €
Animation	18 222 €
Refacturation EDF	15 273 €
Bureau de contrôle	1 590 €
FLUIDES	21 239 €
EDF	21 239 €
CHARGES FONCTIONNEMENT	40 603 €
Assurances multirisque & RC	4 678 €
Entretien Marché	16 123 €
Intervention service atelier, Conciergerie, entretien sanitaires	17 039 €
Participation parking Effia	2 763 €
AUTRES CHARGES	18 222 €
Animation commerçants	18 222 €
SALAIRES ET TRAITEMENTS	21 424 €
IMPOTS ET TAXES	2 657 €
(FC, construct*, apprentissage, taxe balayage)	
AMORTISSEMENTS + FF	37 488 €
Droits d'entrée	26 667 €
Financement droits d'entrée	10 821 €
REDEVANCE VILLE	104 390 €
FRAIS SIEGE 8% CA hors animation	24 695 €
TOTAL CHARGES	270 718 €
RESULTAT AVANT IMPOT	56 195 €
IS	15 735 €
RESULTAT NET	40 461 €

Explicatif

Les fermetures et/ou ouvertures partielles des marchés en 2020, lors des différentes périodes de confinement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19, ont eu un impact sur les comptes de la DSP

▶ Les recettes des droits de place sont en baisse de 36 985 € soit -11.64% par rapport à 2019. Elle se décompose d'une baisse des recettes des commerçants abonnés pour 24 974 € (-9%), et de 10 679 € de celles des commerçants volants (-51%).

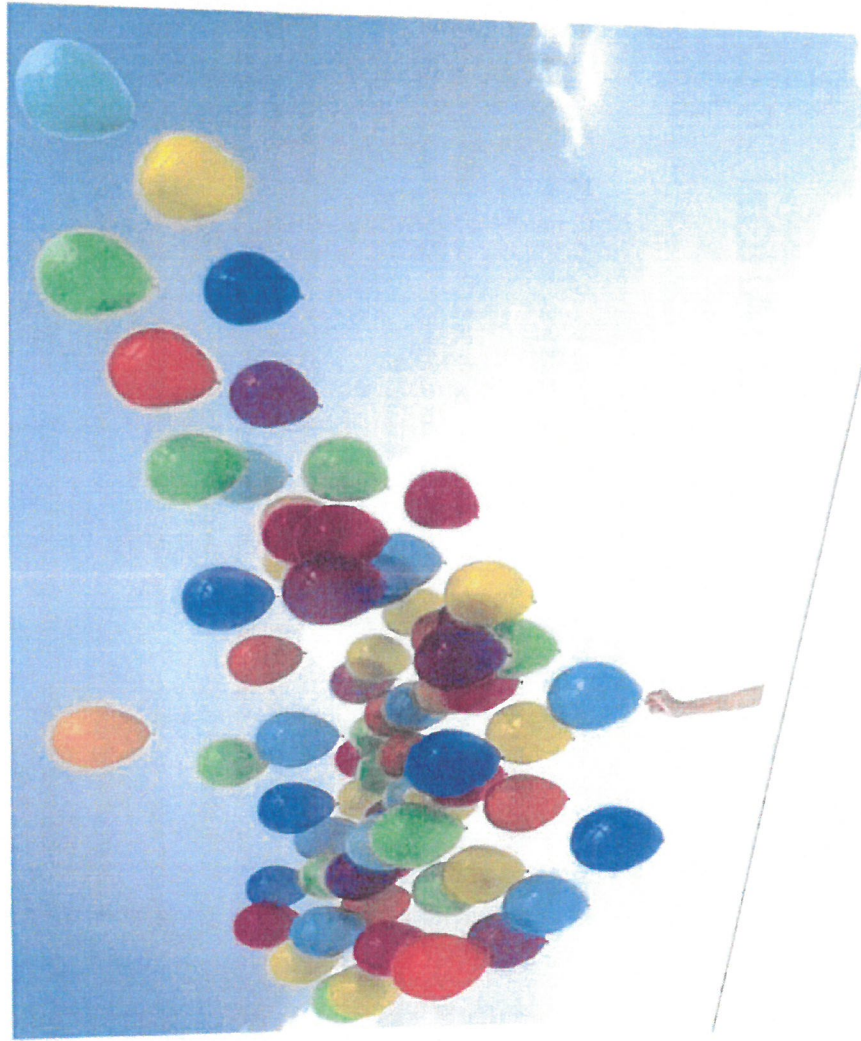
▶ Les charges de fonctionnement sont en augmentation de 7 142 €, notamment du fait de l'augmentation de l'assurance multirisque marché (+912 €), du passage du bureau de contrôle qui n'avait pas eu lieu en 2019 (1620 €), de la maintenance des rideaux métalliques et stores (+1 744€) et par le financement de places de parking Effia (2 763€).

▶ Les charges de salaires et traitement baissent de 2 928€.

▶ Les amortissements liés au droit d'entrée et son financement sont de 37 488€.

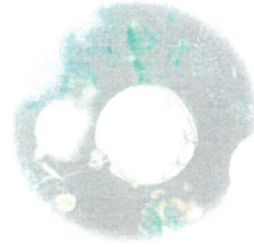
▶ La redevance versée à la ville est de 104 390 €.

▶ La baisse du chiffre d'affaires entraîne une baisse de notre résultat net de 25 932 € (soit -39%) ce dernier se porte à 40 461€.



16

ANIMATIONS



ÉVÈNEMENT



En période de fêtes les guirlandes lumineuses ont apporté un côté festif et nouveau pour le marché.

BUDGET

BUGDET 2020	
Solde 2019	2 852,76 €
Recettes animation	18 222,40 €
Dépenses animation	- 8 046,93 €
Solde 2020	13 028,23 €

Le budget animation est constitué par la perception, auprès des abonnés, d'un forfait journalier de 1,96€ pour l'année 2020, revalorisé annuellement en parallèle des droits de place. Le contexte sanitaire, défavorable aux rapprochements physiques des personnes, n'a pas permis l'organisation des animations habituelles.

Accusé de réception en préfecture
094-219400710-20211018-2021-164-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021